

République française

ARDECHE

## USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 14 avril 2025

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 01/04/2025

quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Joseph ARZALIER

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 6

Contre: 3

Refus de vote

0

Abstentions: 1

**Présents :** Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Madame Solène MOUNIER, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

**Représentés :** Monsieur Bernard HILAIRE représenté par Monsieur Joseph ARZALIER

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Madame Solène MOUNIER

### Objet: Délibération 3 en 1 du compte administratif - USCLADES ET RIEUTORD 2024 - DE\_2025\_013

Le conseil municipal, réuni et présidé par (1) de ARZALIER Joseph, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Sébastien BOURDELY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	165 956,92	19 674,40	0,00	19 674,40	165 956,92
Opérations exercice	272 384,80	303 085,17	38 343,39	52 721,09	310 728,19	355 806,26
<b>TOTAUX</b>	272 384,80	469 042,09	58 017,79	52 721,09	330 402,59	521 763,18
Résultat de clôture		196 657,29	5 296,70			191 360,59
Restes à réaliser					10 796,47	0,00
Besoin / excédent de financement total						180 564,12
Pour mémoire:						115 956,92

Virement à la section d'investissement						
--	--	--	--	--	--	--

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	16 093,17
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	180 564,12
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	5 296,70

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le 14/04/2025

L'adjoint au Maire : ARZALIER Joseph



Le secrétaire de séance MOUNIER Solène:



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié